

# LE REFLET



# PÉRIBONKA

## PÉRIBONKA

\*\*\*\*\*

### JUILLET 2017 ÉDITION SPÉCIALE

\*\*\*\*\*

#### MUNICIPALITÉ DE PÉRIBONKA ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **Premier projet de règlement 2017-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-05 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions de l'article 4.1.2. intitulé " Bâtiment principal et emplacement ".**

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PÉRIBONKA:

QUE le Conseil de la Municipalité de Péribonka, lors de l'assemblée régulière tenue le lundi 10 Juillet 2017, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE le plan et le règlement de zonage mentionnés ci-haut est adopté en vue de régir l'obligation de branchement aux infrastructures d'aqueduc et/ou d'égout lorsque disponible.

QUE le règlement de zonage numéro 2011-05 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire de la municipalité;

QUE les projets de règlement de même que les illustrations sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné au 312 rue Édouard-Niquet, aux heures normales de bureau;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlements aura lieu à l'hôtel de ville de la Municipalité de Péribonka le mercredi 2 août 2017 du 19h00 à 19h30, au cours de laquelle seront expliqués les projets de règlement et les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlements seront entendus à cette assemblée.

Péribonka, ce 27e jour de juillet 2017

Monsieur Steve Harvey,  
Secrétaire-trésorier et Directeur-général

## Paroisse St-Édouard de Péribonka

### Messes de juillet 2017

<u>30</u>	Laurent Dufour, son épouse Rose-Hélène Guimond et leur fils Gilles	Les membres de la Famille Dufour	11h00
-----------	--	----------------------------------	-------

### Lampes du Sanctuaire

<u>2</u>	M. Laurent Simard
<u>9</u>	Mme Pierrette et M. Sébastien Boudreau
<u>16</u>	Mme Diane e M. Bertrand Coté
<u>23</u>	Mme Odette et M. Germain Montminy
<u>30</u>	Mme Céline Gagnon Théberge

### Au Sevice d'Autel

<u>30</u>	À déterminer
-----------	--------------

## Paroisse St-Édouard de Péribonka

### Messes de aout 2017

<u>27</u>	M. Raymond Simard et son épouse Mme Nisette Bouchard	Dominique Simard	11h00
-----------	---	------------------	-------

### Lampes du Sanctuaire

<u>6</u>	Mme Claire et M. Daniel Goulet
<u>13</u>	Mme Pierrette et M. Sébastien Boudreau
<u>20</u>	Mme Micheline et M. Gaston Lambert
<u>27</u>	Mme Line et M.Normand Fortin

### Au Sevice d'Autel

<u>27</u>	À déterminer
-----------	--------------



# Appel d'offre pour dispositions de biens municipaux 2017-01

## PÉRIBONKA

### Organisme responsable de l'appel d'offres

Municipalité de Péribonka  
312, Édouard-Niquet  
Péribonka (Québec) G0w 2G0

### Information sur les lots de l'appel d'offres

#### Lieu d'entreposage :

Terrain municipal au bout du 208, 1ere Avenue

### Information sur l'appel d'offres

Personne-ressource : Steve Harvey  
Téléphone : 418-374-2967 #102  
Courriel : sharvey@peribonka.ca

## Renseignements généraux

La municipalité de Péribonka sollicite des soumissions pour l'acquisition des lots relatifs au présent appel d'offres. Les conditions à respecter sont énumérées ci-dessous, de même que les conditions particulières à l'appel d'offres et une présentation des lots en question.

## Description des lots

La municipalité fournit de bonne foi la description du contenu de chacun des lots, de même que de l'information pertinente sur l'état de ce dernier. Les lots sont mis en vente selon la formule « tel quel, sur place », c'est-à-dire que chaque bien est vendu tel que vu, aux risques de l'adjudicataire. Les photographies et illustrations fournies ci-après dans la description des lots ne sont présentées qu'à titre indicatif, et ne sont pas garantes de l'état ou de la quantité des articles.

La municipalité n'offre **aucune garantie**, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle ou verbale pour ce qui est de la qualité, de la nature, du caractère, de la quantité, du poids ou de la taille des lots, ni en ce qui a trait à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Par ailleurs, la Loi sur la protection des consommateurs ne s'applique pas à ce type de vente.

## Examen des lots par le soumissionnaire

Le municipalité ne peut être tenue responsable d'une omission ou d'un examen incomplet du lot par le soumissionnaire. Toute personne physique ou morale qui dépose une soumission reconnaît avoir examiné le lot et s'en déclare entièrement satisfait. Toute personne qui procède à l'examen d'un lot sur les lieux de l'entreposage est responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel de son fait, du fait de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne.

## Inscription du soumissionnaire et dépôt de soumission

L'information ainsi que les formulaires nécessaires à l'inscription de chaque soumissionnaire et au dépôt de sa soumission sont accessibles au bureau de la municipalité sur les heures d'ouvertures.

Tout soumissionnaire désirant retirer sa soumission doit le faire avant la date limite du dépôt des soumissions.

## ADJUDICATION DE LOT, PAIEMENT ET PRISE DE POSSESSION

Le lot est adjugé au soumissionnaire ayant présenté la plus haute mise. Pour chaque lot, la municipalité communique, dans les meilleurs délais possibles, avec l'adjudicataire de chaque lot, aux coordonnées indiquées dans sa soumission. La municipalité ne pourra être tenu responsable d'un défaut de communication attribuable à l'adjudicataire ou à une force majeure. L'adjudicataire procède alors au paiement et prend possession du lot.

Tout soumissionnaire peut se voir adjuger le lot pour lequel il a déposé une soumission. Ainsi tous les lots pour lesquels il a déposé une soumission pourraient lui être adjugés. Sur adjudication du lot, le soumissionnaire a l'obligation d'effectuer le paiement du montant fixé dans sa soumission, tel qu'il s'est engagé à le faire par le dépôt de cette dernière.

Le **paiement** s'effectue en personne au bureau de la municipalité de Péribonka, auprès du responsable de l'appel d'offres, avec une carte de débit, crédit Visa, MasterCard ou chèque personnel. Toute vente de lot est assujettie à la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5 %, de même qu'à la taxe de vente du Québec (TVQ) de 9,975 %. Toutefois, ces dernières ne doivent pas être incluses dans le prix soumis.

À défaut d'exécuter le paiement dans les 7 jours suivant l'émission du contrat de vente, la municipalité pourra procéder de nouveau à la disposition du lot. L'adjudicataire en défaut de paiement est tenu de payer la différence entre le montant soumis et le montant qui sera payé par le nouvel acquéreur, et doit également défrayer les coûts liés à l'entreposage et à la disposition du lot.

L'adjudicataire prend possession du lot sur le site d'entreposage. Il doit se charger de prendre les moyens et précautions nécessaires pour assurer une prise de possession sécuritaire, et ce, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'adjudicataire est également responsable de tout dommage, direct ou indirect, matériel, corporel ou incorporel, accidentel ou intentionnel qui pourrait survenir à l'occasion de la prise de possession, et ce, que ce soit du fait de l'adjudicataire lui-même, de son représentant, de son préposé ou de toute personne qui l'accompagne. L'adjudicataire ne peut effectuer la revente ou procéder à la réparation du lot sur les lieux d'entreposage et avant d'en avoir pris possession. De plus, celui-ci devra laisser les lieux dans un état jugé acceptable.

## Consentement à la divulgation de renseignements contenus dans la soumission

Tout soumissionnaire présentant une soumission dans le cadre d'un appel d'offres consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués à quiconque en fait la demande, que sa mise soit retenue ou non :

- nom de la personne physique ou morale présentant la soumission;

- montant de la mise effectuée;
  - rang de la soumission par rapport aux autres soumissions reçues;
  - décision concernant l'adjudication du lot;
- en cas de non-conformité de la soumission, le nom de la personne physique ou morale concernée, la mention de non-conformité et les éléments justifiant cette mention.

## Horaire pour l'examen de lots

Toute personne qui désire examiner les lots doit se rendre directement sur les lieux d'entreposage; ses coordonnées sont mentionnées dans la section « **Information sur les lots de l'appel d'offres** ».

## Date et heure limite pour le dépôt des soumissions

Les formulaires de soumission, dûment complétés, doivent être reçus avant le, **Mardi 1 août , à 15h ( heure légale du Québec )**, à l'adresse suivante :

Municipalité de Péribonka  
312, Édouard-Niquet  
Péribonka (Québec) G0W 2G0

## Prise de possession de lots

L'adjudicataire doit prendre rendez-vous avec le représentant des lieux, dont les coordonnées sont mentionnées dans la section « **Information sur les lots de l'appel d'offres** ». pour prendre possession des lots.

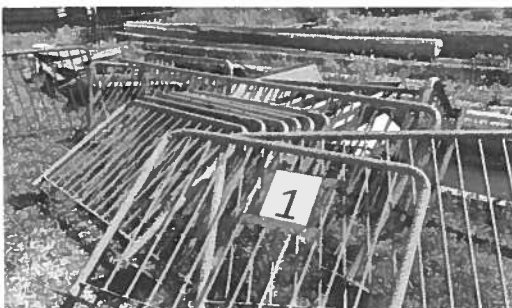
L'adjudicataire ne peut effectuer la revente ou procéder à la réparation du lot sur les lieux d'entreposage et avant d'en avoir pris possession.

## Présentation des lots

### Lot 1

Plusieurs VIEUX GARDES EN MÉTAL QUI SERVAIT DE GARDES DE SÉCURITÉ TOUT LE TOUR DE LA MARINA. PLUSIEURS SECTIONS DE LONGUEUR ET FORMES DIFFÉRENTES SONT DISPONIBLES.

NOUS ACCEPTONS LES OFFRES POUR LE LOT COMPLET OU PAR SECTIONS. CEPENDANT, NOUS ALLONS PRÉVILÉGIER LA VENTE DU LOT COMPLET.



## Lot 2

- 3 ESCALIERS EN MÉTAL QUI SERVAIENT D'ACCÈS AUX QUAIS À LA MARINA  
NOUS ACCEPTONS LES OFFRES POUR LE LOT COMPLET OU PAR ESCALIER. CEPENDANT,  
NOUS ALLONS PRÉVILÉGIER LA VENTE DU LOT COMPLET.



## Lot 3

- Plusieurs VIEUX POTEAU DE TÉLÉPHONE QUE LA MUNICIPALITÉ À FAIT ENLEVER LE LONG DE LA  
ROUTE 169 ENTRE LA MARINA ET LE 236, ÉDOUARD-NIQUET.  
NOUS ACCEPTONS LES OFFRES POUR LE LOT COMPLET OU PAR POTEAU. CEPENDANT,  
NOUS ALLONS PRÉVILÉGIER LA VENTE DU LOT COMPLET.



## Lot 4

- 2 ABRIS EN BOIS POUR DISCIMULER UNE POUBELLE ET UN BAC DE RECYCLAGE.



## Lot 5

- 1 TRACTEUR À PELOUSE ARIENS ZOOM 42 XL. VIEUX TRACTEUR À PELOUSE DU CAMPING MUNICIPAL. PLUSIEURS RÉPARATIONS SONT NÉCESSAIRES.



## Lot 6

- Plusieurs QUAIS FLOTTANTS QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS SUITE À L'ACCIDENT AVEC UN FARDIER DANS LE BASSIN OUEST DE LA MARINA. L'ÉTAT DES QUAIS EST VARIABLE. NOUS ACCEPTONS LES OFFRES POUR LE LOT COMPLET OU PAR QUAIS. CEPENDANT, NOUS ALLONS PRÉVILÉGIER LA VENTE DU LOT COMPLET.



## Lot 7

- 1-2 CABINETS DE SERVICE ÉLECTRIQUE ET AQUEDUC. DISTRIBUTEUR ÉLECTRIQUE ET D'EAU POTABLE NON UTILISÉ SUR À L'AJOUT DES NOUVEAUX QUAIS.





# FORMULAIRE DE SOUMISSION APPEL D'OFFRE 2017-01

**PÉRIBONKA**

Responsable : Steve Harvey  
418-374-2967 #102  
[sharvey@peribonka.ca](mailto:sharvey@peribonka.ca)

## DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Faire parvenir le formulaire de soumission à la municipalité, **avant le 1 2017, à 15h.**

### IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Ville, municipalité ou  
établissement :

Prénom et nom :

Adresse:

Ville, province :

Code postal :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Autre :

Adresse électronique :

### Lot (s) ou partie de lots soumissionnés avec le prix

Je déclare avoir pris connaissance de tous les documents afférents à l'appel d'offres et aux lots pour lesquels je présente cette soumission et je m'engage à respecter toutes les conditions s'y rattachant.

**Signature (obligatoire, la signature électronique n'est pas acceptée) :**

Nom du particulier ou de la personne autorisée (en lettres moulées)

Date :

Signature du particulier ou de la personne autorisée